

**FACE À L'ENTÊTEMENT DU GOUVERNEMENT
LE 7 MARS, ON MONTE D'UN CRAN !****TASSEMENT DE LA GRILLE INDICIAIRE : KEZAKO ?**

Le gel quasi systématique du point d'indice entre 2010 et 2022 a forcé des répercussions sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Rappel : entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 août 2022, l'inflation est de 40,4 %.

Ce niveau est bien supérieur aux maigres augmentations de la valeur du point d'indice sur la même période.

En 2022, **FO** a calculé que pour retrouver le pouvoir d'achat du point d'indice du 1^{er} janvier 2000, il faudrait augmenter la valeur du point de 22,9 %.

Juste pour se rendre compte de ce que cela représente en monnaie trébuchante, **FO** vous invite à regarder ce que cela donnerait pour votre fiche de paye.

Dans ces moments troublés par une crise économique où le prix des fluides (gaz, électricité, ..), des carburants et de l'alimentation flambent, c'est loin d'être anodin sur un budget familial !

De plus, l'augmentation de 3,5% du 1^{er} juillet 2022, n'a même pas comblé l'inflation de 6% pour cette seule année ! De plus, la politique de mesures sectorielles entraîne un tassement des grilles indiciaires provoqué par les augmentations du SMIC qui progresse plus vite que le salaire moyen dans la Fonction publique.

Le résultat de cette politique est catastrophique : d'une part, la smicardisation d'une grande partie des fonctionnaires et d'autre part le tassement de la grille qui remet en cause le droit à la carrière et la reconnaissance des qualifications à travers les catégories A, B et C.

**Et après l'Etat s'étonne de son manque
d'attractivité?**

FO n'aura cessé d'exiger de véritables négociations pour augmenter le traitement des fonctionnaires.

Lors de ces négociations, FO mettra en avant ses revendications :

- ☑ Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat du point d'indice depuis le 1^{er} janvier 2000,
- ☑ Un démarrage de la grille à 120 % du SMIC pour la catégorie C, 140 % du SMIC pour la catégorie B et 160 % du SMIC pour la catégorie A.
- ☑ Une amplitude indiciaire de coefficient 6 entre le bas de la grille et le haut de la grille.
- ☑ L'intégration de la moyenne des primes dans le traitement.

**Le 7 mars 2023
mettons le pays à l'arrêt !!!!!**

C'est la proposition faite par l'intersyndicale confédérale : face au mutisme méprisant du gouvernement alors que des millions de français ont manifesté les 19 et 31 janvier, les 7 et 16 février, quelles autres possibilités sont offertes aux salariés du Privé et aux agents de la fonction publique ?

Et à Monsieur DUSSOPT qui vient avec son petit ton pontifiant expliqué que le blocage n'est pas une solution, **FO** répond que c'est le gouvernement qui fait blocage à toute négociation.

Venir négocier avec un projet et repartir avec le même, c'est absolument anormal dans une démocratie.

Négocier c'est discuter pour arriver à trouver un accord.

**9 salariés sur 10 sont contre cette réforme
7 français sur 10 sont contre cette réforme****QUAND C'EST FLOU, IL Y A UN LOUP**

Jusqu'à-là, à part les opposants à la réforme des retraites, personne ne disait clairement que cela ne concernerait que ceux qui avaient une carrière au SMIC complète et à temps plein.

Ils se contentaient d'évoquer la retraite minimum à 1200€.

Début février, Franck Riester, ministre délégué aux Relations avec le Parlement, a admis qu'il y avait un loup.

Forcément ça n'a pas plus en "macronie".

Et 1200 €, ce sera aussi 172 trimestres contre 168 actuellement!

Et pour être tout à fait clair, il s'agit de 1200€ bruts. Du coup, en net, le montant est proche du seuil de pauvreté qui est lui à 1102€.

Ce ministre n'en est pas à son coup d'essai pour apporter des éclairages qui dérangent puisqu'il avait déjà reconnu que la réforme des retraites allait creuser les inégalités Femmes – Hommes.

